

UGANDA

Les gouvernements de l'Est et de la Corne de l'Afrique doivent cesser de prendre pour cibles les défenseurs des droits humains

Index AI : AFR 59/011/2005

ÉFAI

Embargo : lundi 31 octobre 2005 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alors que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples s'apprête à se réunir en novembre, Amnesty International et les défenseurs des droits humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique ont fait part de leurs craintes de voir les progrès accomplis ces deux dernières années anéantis par les négociations politiques. Ils ont lancé ce lundi 31 octobre 2005 une conférence sur ce sujet, à l'approche de la réunion de la Commission prévue le 21 novembre à Banjul, en Gambie.

Plus de 60 militants associatifs venus de Djibouti, d'Érythrée, d'Éthiopie, du Kenya, d'Ouganda, de Somalie, du Somaliland, du Soudan et de Tanzanie participeront à cette conférence à Entebbe, en Ouganda, du 31 octobre au 4 novembre 2005. Ces rencontres ont été organisées par Amnesty International et l'*East and Horn of Africa Human Rights Defenders' Project* (EHAHRDP, Projet des défenseurs des droits humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique).

Rapporteuse spéciale de la Commission africaine sur la situation des défenseurs des droits de l'homme en Afrique, Jainaba Johm prononcera le discours d'orientation de la conférence sur la protection des défenseurs des droits humains en Afrique. Cette conférence sera suivie le 4 novembre 2005 d'une réunion d'information destinée à la presse et d'une déclaration finale publiée à l'intention des chefs de gouvernement.

« Les défenseurs des droits humains sur le continent africain continuent d'être victimes d'un vaste éventail de violences – dont le harcèlement, l'intimidation, l'interdiction ou la restriction de leurs activités, les arrestations illégales, la détention au secret, l'emprisonnement fondé sur des accusations forgées de toutes pièces, les actes de torture, les mauvais traitements et les exécutions extrajudiciaires – lorsqu'ils exercent leur droit de défendre les droits fondamentaux d'autrui, a déclaré Kolawole Olaniyan, directeur du programme Afrique d'Amnesty International.

« Nous demandons à la Commission africaine de faire écho à ces terribles agissements dans ses négociations et de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'améliorer la protection des défenseurs des droits humains sur le continent. »

Amnesty International et l'EHAHRDP sont vivement préoccupés par la vague généralisée d'atteintes aux droits humains visant les militants qui enquêtent de manière légitime sur les violations des libertés fondamentales imputables aux autorités gouvernementales et aux membres des groupes armés.

En voici quelques exemples récents :

En Éthiopie, entre le 8 et le 14 juin 2005, trois enquêteurs et trois responsables régionaux du Conseil éthiopien des droits humains ont été arrêtés à Addis-Abeba et Dessié. Les trois enquêteurs menaient des recherches sur les tirs de soldats qui ont causé la mort d'au moins 36 personnes dans la capitale, le 8 juin, au cours de manifestations contre la fraude qui aurait entaché les élections de mai 2005. Cherinet Tadesse, Yared Hailemariam et Berhanu Tsegu ont été maintenus en détention au secret pendant près d'un mois, accusés d'incitation à la violence et d'organisation de manifestations d'opposition. Ces six militants ont été libérés sous caution, sans être officiellement inculpés.

Le 10 août 2005, 23 militants manifestant contre l'attribution illégale de terrains publics dans la ville de Kitale, dans la province de l'Ouest, au Kenya, ont été appréhendés et placés en garde à vue pendant deux jours, sous l'inculpation de « *dégradation volontaire de biens appartenant à autrui par un groupe d'émeutiers et participation à une réunion illégale* ». Le 12 août, Gabriel Dolan, défenseur des droits humains, prêtre catholique et coordinateur de la Commission Justice et Paix, s'est rendu au poste de police pour leur rendre visite. Il a rapidement été arrêté et inculpé « *d'incitation à la violence, de dégradation volontaire de biens appartenant à autrui par un groupe d'émeutiers et de participation à une réunion illégale* ». Il a depuis été libéré sous caution, mais l'affaire est toujours en instance.

En Somalie, la communauté des défenseurs des droits humains a été choquée d'apprendre le meurtre du pacifiste de renom Abdulkadir Yahya Ali, directeur du Centre pour la recherche et le dialogue (CRD). Il a été assassiné chez lui, à Mogadiscio, le 10 juillet 2005, par des hommes armés non identifiés.

Au Soudan, les défenseurs des droits humains, dont des membres des organisations non gouvernementales (ONG) pour le

développement et la défense des droits des femmes, les avocats et les journalistes sont souvent soumis par les services de sécurité gouvernementaux à des mesures de détention arbitraire, à de courtes périodes de maintien en détention, à des interrogatoires prolongés et à des mesures de harcèlement. Critiquer ou signaler des violations des droits fondamentaux – notamment sur fond de crise humanitaire et des droits humains au Darfour – est vigoureusement réprimé.

Le directeur du bureau du Darfour occidental de l'Organisation pour le développement social du Soudan a été incarcéré sans inculpation ni jugement pendant sept mois en 2004 et 2005. En outre, le plus célèbre défenseur des droits humains soudanais et président de cette Organisation, le Dr Mudawi Ibrahim Adam, a été brièvement placé en détention le 8 mai 2005 afin de l'empêcher de se rendre en Irlande, où il devait recevoir une récompense internationale décernée aux défenseurs des droits humains.

D'autre part, les groupes armés d'opposition au Darfour se sont rendus responsables d'exactions. Le 29 septembre 2005, trois membres du personnel de l'Organisation pour le développement social du Soudan ont été enlevés dans le nord du Darfour par des combattants rebelles et remis en liberté quelques jours plus tard.

« Nous exhortons les gouvernements de l'Est et de la Corne de l'Afrique à veiller à ce que les principes inscrits dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme des Nations unies, adoptée en 1998, soient pleinement respectés et intégrés aux lois et mécanismes nationaux, a indiqué Hassan Shire Sheikh, coordinateur de l'EHAHRDP. Ceux qui défendent les droits des peuples africains ne méritent rien de moins que la protection indéfectible de leurs gouvernements et de la communauté internationale. »

Complément d'information

Depuis plusieurs décennies, Amnesty International rend compte des violences dont sont victimes les défenseurs des droits humains en Afrique et fait campagne contre ces agissements. Les défenseurs englobent tous ceux qui agissent collectivement ou individuellement en vue de promouvoir et de protéger pacifiquement les droits fondamentaux de la personne humaine – droits civils et politiques, mais aussi économiques, sociaux et culturels – en se fondant sur les traités et les instruments internationaux relatifs aux droits humains. Toutefois, leur travail est bien souvent

entravé par les violations imputables aux organismes gouvernementaux, voire aux groupes armés et aux acteurs autres que des agents de l'État.

Les défenseurs des droits humains agissent dans tous les pays de l'Est et de la Corne de l'Afrique, sauf en Érythrée, où les organisations de défense des droits humains ne sont pas autorisées à opérer indépendamment ni librement. Au Kenya et en Ouganda tout particulièrement, ces défenseurs sont depuis des années en première ligne du militantisme de la société civile. ●

Précisions sur la conférence de presse :

- Date et heure : vendredi 4 novembre 2005 à 11h (heure locale) ;
- Lieu : Hôtel Windsor Lake Victoria, Entebbe, Ouganda ;
- Participants : Jean Lokenga (Amnesty International) ; Hassan Shire Sheikh (coordinateur de l'EHAHRDP) ; Musa Gassama (SIDH, Service international pour les droits de l'homme).

Pour les médias, personnes à contacter :

- Hassan Shire Sheikh, East Africa and Horn of Africa Human Rights Defenders' Project (Ouganda) : + 256 71 39 48 43 ;
- Jean Lokenga, Amnesty International, coordonnateur Défenseurs des droits humains pour l'Afrique (Ouganda) : + 256 71 77 00 83 ;
- Eliane Drakopoulos, Amnesty International, attachée de presse (Londres) : + 44 20 7413 5564 ou + 44 7778 472 109 (portable).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>